



PLAN  
LOCAL  
URBANISME  
INTERCOMMUNAL

**PLUi**



BOCAGE BRESSUIRAIS

**CAHIER DE CONCERTATION**

Après un an de préparation, l'Agglomération débute l'élaboration d'un PLU intercommunal en ce début d'année 2017. Les travaux s'échelonnent jusqu'en 2020. D'ici là, les documents d'urbanisme communaux en vigueur restent applicables (PLU, cartes communales).

Le PLU intercommunal fixera pour les 10 à 15 ans, les **règles d'occupation de l'espace**. Son élaboration constitue donc une étape importante dans la planification du territoire communautaire.

#### **Comment va être élaboré le document ?**

##### **Étape 1 : mieux connaître le territoire**

Pour combler les déficits d'informations à l'échelle communale ou parcellaire, les travaux d'élaboration du PLUi vont notamment s'appuyer sur des études complémentaires. Plusieurs chantiers, auxquels seront associés les habitants, sont ainsi en cours ou vont débiter prochainement.

##### **Étape 2 : le sens à donner au PLUi**

Un PLU intercommunal, c'est avant tout la traduction d'un projet commun pour les prochaines décennies. Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLU intercommunal doit, comme son nom l'indique, traduire les ambitions collectives en matière d'aménagement et d'urbanisme. Les travaux de définition de ce projet vont s'échelonner jusqu'à la fin de l'année 2017.

##### **Étape 3 : la traduction du projet**

La dernière étape d'élaboration du PLUi consiste à traduire le PADD au sein d'un « plan » - le zonage - associé à des règles écrites - le règlement. Cet ultime chantier sera mené en 2018 et 2019.

**Ce cahier de concertation  
vous permet de faire part de vos remarques ou observations  
que vous souhaitez porter à la connaissance  
des élus et techniciens chargés de l'élaborations du PLUi.**

**Pour tout renseignement sur le dossier**

**05 49 81 19 00**

**contact@agglo2b.fr**

  
BOCAGE BRESSUIRAIS